

Macpherson, il appuiera d'emblée ce projet de loi.

L'honorable M. McCrea fait rapport du projet de loi et des amendements. Le Sénat l'étudiera le lundi suivant. Le projet de loi relatif aux émeutes est lu pour la deuxième fois, puis envoyé au comité plénier, sous la présidence de l'honorable M. Anderson, avec plusieurs amendements qui sont adoptés. Troisième lecture et adoption.

Le Sénat se forme en comité plénier, sous la présidence de l'honorable M. Benson, pour étudier le projet de loi concernant les dommages prémédités à la propriété. Rapport est fait de la mesure et de plusieurs amendements. L'examen du projet de loi est renvoyé au lundi suivant.

Le projet de loi sur la police du Canada est lu pour la deuxième fois puis déféré au comité plénier, sous la présidence de l'honorable M. Shaw qui en fait rapport sans amendement. On suspend l'article 42 du règlement du Sénat et le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté. Ordre est donné de l'envoyer à la Chambre des communes pour adoption.

Deuxième lecture du projet de loi en vue de constituer en société la Banque de l'Agriculture. Ordre est donné de déférer la mesure au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Le projet de loi concernant la contrefaçon est lu pour la deuxième fois et envoyé au comité plénier, sous la présidence de l'honorable M. Bureau. Rapport est fait de la mesure sans amendement dont la troisième lecture est fixée au lundi suivant.

Un projet de loi concernant les délits relatifs aux pièces de monnaie franchit les mêmes étapes et la troisième lecture est fixée au lundi.

Le projet de loi en vue de disculper certaines personnes qui ont siégé à la Chambre des communes et qui y ont voté, tout en occupant certaines fonctions de la Couronne est lu pour la deuxième fois et envoyé au comité plénier sans amendement. La troisième lecture est fixée au lendemain.

Le projet de loi sur le fonds du revenu consolidé est lu pour la deuxième fois et envoyé au comité plénier sans amendement. On suspend l'article 42 du règlement, la mesure est lue pour la troisième fois et adoptée. Ordre est donné au greffier de se rendre à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté cette mesure sans amendement.

Première lecture du projet de loi en vue d'augmenter la taxe d'accise sur les spiritueux, d'imposer une taxe d'accise sur le pétrole raffiné et d'assurer l'inspection à ce sujet. La deuxième lecture est fixée au lendemain.

L'honorable M. Chapais présente au Sénat un projet de loi concernant les droits d'auteur. Il est lu pour la première fois et la deuxième lecture est fixée au lundi.

Première lecture d'un projet de loi en vue de la libération de personnes arrêtées à tort. La deuxième lecture est fixée au lendemain.

L'honorable M. Campbell présente la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 12 courant. Il s'agit d'un rapport financier indiquant ce que les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick devaient tout dernièrement au Dominion.

Le Sénat s'ajourne au lendemain à 11 heures du matin.
